

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 23 mai 2013

n° 35

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Marie MONTASSIER

OBJET : Conseil Communal des Enfants - Organisation d'ateliers de cuisine gastronomique - Convention de partenariat passée avec Monsieur DELOGE cuisinier-traiteur

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique Enfance-Jeunesse et pour permettre l'expression des jeunes et des enfants, la commune de Châtellerault a mis en place une instance de participation dénommée Conseil Communal des Enfants (CCE) créée au conseil municipal du 27 janvier 2012,

Au sein du CCE, différentes commissions ont été constituées en vue de mettre en place des projets pour les enfants châtelleraudais.

La commission loisirs du CCE a choisi d'organiser des ateliers de cuisine gastronomique ainsi qu'un « master chef » pour permettre aux enfants des centres de loisirs de se former à cette cuisine avec un chef cuisinier.

Afin de permettre aux membres de la commission loisirs d'être organisateurs, mais également acteurs de ce projet, il est prévu à deux reprises que les enfants se rendent chez le cuisinier-traiteur Delogé à Châtellerault pour une initiation à la réalisation de mises en bouche en vue d'un master chef le 11 décembre 2013.

* * * * *

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU la délibération n°21 du conseil municipal du 27 janvier 2012 relative à la création du conseil communal des enfants

CONSIDERANT l'intérêt de ces projets de loisirs pour les enfants du Châtelleraudais,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une convention de partenariat entre le cuisinier-traiteur Delogé de Châtellerault et la commune de Châtellerault,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'établir une convention de partenariat avec le cuisinier-traiteur Delogé dans le cadre du projet d'organisation des ateliers de cuisine gastronomique pour deux séances d'initiation,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, et toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le 31/05/2013 n° 3981
Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER